

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0058036

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

2152

Société :

R.A.M

1862X

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL-OUAHIDI LAKBIR

Date de naissance : 01-01-1942

Adresse : 46, Rue 02 May Ennour Sid. Othmane
Casablanca

Tél. : 0522 57 5872 Total des frais engagés : 774,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur M. H. SMIRES
Médecine Générale
Jamila 5 Av. Dakhla Rue 50
N° 492 Cité Djemaâ
CASABLANCA.

Cachet du médecin :

Date de consultation : 07/11/2023

Nom et prénom du malade : LAKBIR EL-OUAHIDI Age : 1942

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : hypertension

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 07/11/2023

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 07/09/93 | C | 1 | 150100 | Docteur M. H. SMIRRES Médecin Général Jamila 5 Av. Dammia Rue 50 N° 492 Cite Diemaa CASABLANCA |
| 07/09/93 | UR | 4 | | |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|---|----------|-----------------------|
|  | 07/12/23 | 624,20 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature du Praticien | Date des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|-------------------------------------|-------------------|--------|-----|-----|-----|------------------------------------|
| | | A M | P C | I M | I V | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

| H | |
|----------|----------|
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |
| D | C |
| 00000000 | 00000000 |
| 35533411 | 11433553 |

[Création, remont, adjonction]
onctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISÉ ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISÉ

VISA ET SACHEZ DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mohamed H. SMIRES

Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy
Diplômé d'Échographie de la Faculté
de Médecine de Montpellier
492, Bd. DAKHLA - Jamila 5
Cité Djemâa - CASABLANCA
Téléphone : 022 37 24 11

الدكتور محمد حسن اسميرس

خريج كلية الطب ببنانسي
حائز على دبلوم في التشخيص العلمي
بالصدى من كلية الطب بمونبولي
5, شارع الداخلة جميلة 492
قرية الجماعة - الدار البيضاء
الهاتف : 06 73 47 24 14

Casablanca, le

07/12/2023

الدار البيضاء.

42,00 - Lekbit el Quatifi 12/12/2023
Colcovan 12/12/2023
123,20x3 123,20x3
Xerium 12/12/2023
44,70 - Dr. Ameen - 600
37,00 - Alum 100
46,90 - Aciclovir 100
624,20



PHARMACEUTICALS
RUE 24 DAKHLA
TÉL: 06 22 30 22 30

37,00

44,70

Docteur M. H. SMIRES
Médecine Générale
Jamila 5 Av. Dakhla Rue 10
N° 492 Cité Djemâa
CASABLANCA

XERIUM® 20 mg 28 Comprimés
PPV 123DH20 EXP 05/2025
LOT 31021 1

XERIUM® 20 mg 28 Comprimés
PPV 123DH20 EXP 05/2025
LOT 31021 1

ACTICARBINE 70 MG Comp. (84)
PPV 46,90 DH SOTHEMA
6118001070015

Glucovance 500 mg/ 2.5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 42.00 DH

Glucovance 500 mg/ 2.5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 42.00 DH

Glucovance 500 mg/ 2.5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 42.00 DH